

L'ESSENTIEL

Sûreté des installations nucléaires

Les exploitants sont les premiers responsables de la sûreté de leurs installations. La sûreté et la transparence en matière nucléaire sont

garanties par l'application d'une réglementation exigeante et par une autorité indépendante dotée de prérogatives fortes.

LE CHIFFRE CLÉ

850

C'est le nombre d'inspections menées par l'ASN sur les installations nucléaires de base et équipements sous pression en 2022, dont 20 % de façon inopinée¹.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Force d'action rapide nucléaire (Farn) d'EDF, dotée de moyens lourds, peut rétablir en 24h l'alimentation en eau et électricité sur une centrale.

LEVER LE DOUTE

Les installations nucléaires françaises sont-elles protégées contre le risque terroriste ?

La sécurité des installations nucléaires repose en premier lieu sur un ensemble de moyens sous la responsabilité de l'État : renseignement, défense aérienne, interception.

Le Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (Cossen), créé en 2017, assure le contrôle et le suivi administratif de toute personne

accédant aux installations et activités nucléaires. Les installations nucléaires disposent de moyens de protection physique (clôtures, vidéosurveillance, systèmes d'alarme, gardes armés). Les centrales sont surveillées par plus de 800 membres du Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG), formé par le GIGN.

L'ARGUMENT

Selon le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), «les réacteurs français ont un meilleur niveau de sûreté que lors de leur mise en service»².

LES RÉFÉRENCES

1. État de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2022 - ASN - 2023

2. Une sûreté nucléaire vivante et évolutive - RGN - 2023

Sûreté des installations nucléaires

1. La sûreté et la transparence garanties par une autorité indépendante

La sûreté est la responsabilité première des exploitants selon la loi³, comme le prescrit l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). EDF a elle-même décidé d'arrêter les réacteurs touchés par le phénomène de corrosion sous contrainte fin 2021, malgré la crise de l'énergie.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), indépendante du gouvernement et des industriels, dispose d'un pouvoir de réglementation technique et de contrôle sur les sites nucléaires. Elle peut imposer la mise à l'arrêt d'un réacteur nucléaire pour demander des vérifications ou des travaux.

L'ASN publie en ligne de manière transparente ses avis et décisions, rapports d'inspection, lettres de suite aux exploitants. Depuis 2016, elle met à disposition un portail Internet destiné à recueillir de potentiels signalements par des personnes qui auraient connaissance d'irrégularités.

2. Une exigence de sûreté régulièrement réexamинée

L'amélioration de la sûreté nucléaire est continue. La législation française ne prévoit pas de limite de durée à l'exploitation des réacteurs. Elle exige tous les dix ans un réexamen pour réévaluer leur niveau de sûreté au regard du retour d'expérience, de l'évolution des connaissances et des nouveaux standards ou technologies. Une visite approfondie des équipements critiques est réalisée. Cet arrêt prolongé permet de changer des composants et, le cas échéant, de modifier l'installation.

La France fait régulièrement appel à des experts internationaux via l'AIEA pour évaluer ses pratiques (revues Osart). L'association mondiale des exploitants (Wano) organise des revues de pairs entre industriels de différents pays.

3. Des industriels engagés dans une culture de transparence

Les industriels sont tenus de déclarer à l'ASN tout écart par rapport au fonctionnement normal d'une installation nucléaire. Chacun fait l'objet d'analyses afin d'en corriger les causes et de faire progresser la sûreté.

Ces événements sont classés sur l'échelle Ines (International Nuclear Event Scale) allant de l'absence d'impact sur la sûreté (niveau 0) à l'accident majeur (niveau 7). En 2022, l'industrie a déclaré 1082 événements⁴, dont 985 de niveau 0.

Les industriels échangent avec les parties prenantes au sein des Commissions locales d'information (CLI). Elles rassemblent autour des sites, des élus, des représentants d'associations et des syndicats. Les 35 CLI sont consultées lors des étapes importantes. Elles peuvent demander des expertises indépendantes et réaliser des visites.

LES RÉFÉRENCES (SUITE)

3. Loi sur la transparence et la sûreté nucléaire (TSN) - 2006

4. État de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2022 - ASN - 2023